

Plaidoirie

L'Express - Opinion - 02/06/15

A Madagascar, la violation par un chef de l'État de la Constitution est un crime. C'est ce que dit l'article 131 de la Constitution. Mais la Loi fondamentale elle-même dit que pour conduire son auteur devant l'échafaud de la déchéance, il faut que la violation ait été grave, ou qu'elle ait été répétée. Les constituants ont sans doute dû se dire qu'un président de la République élu au suffrage universel direct n'a pas à être destitué pour une violation qui ne prête pas à conséquence.

Si la Haute cour constitutionnelle devait donc juger du fond de l'affaire qui secoue aujourd'hui la République, elle devra déterminer si Hery Rajaonarimampianina a effectivement « violé, voire méprisé, de façon grave, répétée et inconsidérée la Constitution ». Mais aura-t-elle seulement l'occasion de le faire ?

Dans les rangs des partisans du chef de l'État, l'on refuse de reconnaître cette compétence à la Haute cour constitutionnelle. Que celle-ci accepte de recevoir la requête des députés signifierait d'ailleurs qu'elle reconnaît que la Haute cour de justice n'est pas encore installée. Ce qui reviendrait à reconnaître qu'il y a eu défaillance constitutionnelle de la part du chef de l'État.

Mais comme se le demandait un juriste, ne pas avoir mis en place la HCJ dans les délais requis par la Constitution est-il une violation grave de la Loi fondamentale, tellement grave qu'elle doive conduire à la déchéance de celui qui l'a commise ? Que celui qui n'a jamais sollicité une prolongation ou une rallonge de délai lui jette la première pierre, dirait sans doute l'autre.

Supposons donc que le fait de ne pas avoir procédé à l'installation de la HCJ ne soit pas une violation grave. La HCC peut donc se permettre d'examiner l'affaire. Mais ira-t-elle jusqu'à en juger le fond ? Les partisans du chef de l'État ont-ils d'ailleurs préparé des arguments visant à défendre le président de la République des accusations portées contre lui ?

Jusqu'ici, députés, ministres, conseillers, juristes, citoyens, partenaires techniques et/ou financiers, et autres défenseurs du président se sont limités aux questions de forme et de procédures, évitant soigneusement de s'engager dans des débats sur le contenu. Comme si un vice de forme pouvait effacer et faire oublier toutes les charges qui pèsent sur un suspect.

Certains partisans du chef de l'État, et le chef de l'État lui-même, n'hésitent pas à dénigrer les députés, accusant ces derniers de corruption et de fraudeurs. Comme si les éventuels crimes que les parlementaires auraient pu commettre pouvaient automatiquement blanchir la personne qu'ils accusent de non-respect de la loi. L'espoir d'un arrêt des poursuites ne signifie certainement pas qu'un accusé peut refuser de dire à la Cour s'il allait plaider coupable ou non coupable.

Pourtant, pour l'instant, le camp Rajaonarimampianina semble ne compter que sur un éventuel rejet par la HCC de la requête des élus de Tsimbazaza pour vice de forme. Nier en bloc les accusations portées contre lui ne semble pas entrer dans la stratégie de défense du chef de l'État. Reconnaître qu'il pouvait avoir violé la Constitution en raison de circonstances et autres cas de force majeure détonerait pourtant dans la stratégie de communication du chef de l'État.

Et c'est ainsi qu'après une première sortie catastrophique à lavoloha, le président de la République en a remis une couche hier, à Ambohidratrimo. Après s'être laissé entraîner dans la bagarre des chiffres et des calomnies, il a joué au jeu du « après moi le déluge », du « sans moi c'est la cata », et du « comparez donc ce que j'ai fait avec ce que mes prédécesseurs ont réalisé ». Là où les citoyens avaient besoin d'un chef d'État qui rassure, Hery Rajaonarimampianina a montré le visage d'un chef d'État médisant et à court d'arguments.

S'il a peur de révéler ses arguments de défense, craignant que tout ce qu'il pourrait dire puisse être retenu contre lui, il peut toujours se taire pour préserver son statut de président, et laisser les autres gérer la défense à sa place. Quand le chef d'État lui-même ne fait pas confiance aux résultats d'un scrutin de moins de cent-cinquante électeurs, pourtant scrupuleusement observé par ses partisans et organisé en présence de quelques ministres et conseillers, comment les citoyens pourront-ils faire confiance à des élections où sont inscrits des millions et des millions d'électeurs ? Quand le chef de l'État lui-même fait état de certaines suspicions de corruption sans donner l'assurance qu'un jour celles-ci puissent être poursuivies, comment les citoyens peuvent-ils croire qu'il fasse de la bonne gouvernance sa priorité ?

Mais au-delà de tout ça, ce qui rassurerait, ce serait que le président dise qu'il est innocent de tout ce dont on l'accuse. Et s'il devait dire qu'il a quand même dû contourner certains textes, qu'il explique juste pourquoi. S'il ne pouvait rien faire d'autre, qui lui en voudra. Cas de force majeure et circonstances atténuantes sont bien des notions connues dans le droit positif malgache ...

Source : <http://www.lexpressmada.com/blog/opinions/plaidoirie-35192>